



**commissaire  
aux comptes**  
**AUDIT EXPERTISE PATRIMOINE**

Société de Commissariat aux comptes

232 Avenue du Prado  
13008 MARSEILLE

e.louisor@aep-experts.fr

Téléphone : 04.91.41.51.89

---

**SA PHONE WEB**  
**88 rue de Courcelles**  
**75008 PARIS**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos au 31/12/2018*



# commissaire aux comptes

Aux Actionnaires,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SA PHONE WEB relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires**

S.A.S au capital de 667 €

R.C.S. MARSEILLE 810841866 - NAF : 6920Z - *Siège social* : 232 avenue du Prado – 13008 MARSEILLE



## commissaire aux comptes

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SA PHONE WEB par L'Assemblée générale du 26 juin 2017.

#### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SA PHONE WEB à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SA PHONE WEB ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

#### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

##### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies

S.A.S au capital de 667 €

R.C.S. MARSEILLE 810841866 - NAF : 6920Z - **Siège social** : 232 avenue du Prado – 13008 MARSEILLE



## commissaire aux comptes

significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

### *Rapport au comité d'audit*

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à MARSEILLE, le 27 mai 2019

Le Commissaire aux comptes

**AUDIT EXPERTISE PATRIMOINE**, représenté  
par Eddiè LOUISOR

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise		PHONE WEB		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12		
Adresse de l'entreprise		88 RUE DE COURCELLES 75008 PARIS		Durée de l'exercice précédent*		12		
Numéro SIRET*		4 0 3 9 1 6 1 3 3 0 0 0 4 0		Néant *		<input type="checkbox"/>		
				Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 1 8		
				N-1		3 1 1 2 2 0 1 7		
		Brut		Amortissements, provisions		Net		
		1		2		3		
						Net		
						4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC				
	Frais de développement*	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	6 394	AG	6 196	198	198	
	Fonds commercial (1)	AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	160 663	AU	150 201	10 462	13 237	
Immobilisations en cours	AV		AW					
Avances et acomptes	AX		AY					
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
Autres participations	CU		CV					
Créances rattachées à des participations	BB		BC					
Autres titres immobilisés	BD	48 960	BE		48 960	48 960		
Prêts	BF		BG					
Autres immobilisations financières*	BH	44 989	BI		44 989	44 292		
<b>TOTAL (II)</b>	BJ	261 005	BK	156 396	104 609	106 687		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	4 682	BW		4 682	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	314 632	BY	3 688	310 944	457 175
		Autres créances (3)	BZ	63 462	CA		63 462	81 030
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )	CD	500 000	CE		500 000	600 000
DIVERS	Disponibilités	CF	399 016	CG		399 016	7 121	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	54 223	CI		54 223	55 605	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	1 336 016	CK	3 688	1 332 328	1 200 931	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	1 597 021	1A	160 084	1 436 937	1 307 618	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télé-déclarées.

CEI

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise		PHONE WEB		Néant * <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 337 500 )	DA	337 500	337 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	33 750	33 750	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH	397 135	423 808	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	150 674	(26 673)	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées*	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	919 059	768 385	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ	86 553	60 000	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	86 553	60 000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	669	7 570	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	61 257	66 684	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	45 937	47 611	
	Dettes fiscales et sociales	DY	313 374	351 551	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	10 089	5 816	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	431 326	479 233		
	Écarts de conversion passif* (V)	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	1 436 937	1 307 618	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	431 326	479 233	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	669	7 570		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise :		PHONE WEB				Néant * <input type="checkbox"/>		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue <span style="font-size: 2em;">}</span> biens*	FD		FE		FF		
		FG	1 955 150	FH		FI	1 955 150	1 969 956
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 955 150	FK		FL	1 955 150	1 969 956
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	2 071	10 616
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	10 219	46 480
	Autres produits (1) (11)					FQ	702	12 121
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	1 968 142
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	358 760	371 913
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	36 308	39 243
	Salaires et traitements*					FY	1 019 595	1 215 565
	Charges sociales (10)					FZ	374 201	433 870
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations <span style="font-size: 2em;">}</span>	- dotations aux amortissements*			GA	2 611	6 223
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	3 688
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	26 553	
	Autres charges (12)					GE	5 693	1 259
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	1 827 409	2 068 072
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	140 732	(28 899)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	10 463	5 350
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	10 463	5 350
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	10 463	5 350
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	151 195	(23 549)

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise :		PHONE WEB		Néant * <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*		HB		1 250
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD		1 250
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	358	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*		HF	164	4 375
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6ter)		HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	522	4 375
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(522)	(3 125)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	1 978 604	2 045 773	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	1 827 931	2 072 447	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	150 674	(26 673)	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier*	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	10 219
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		
	obligatoires		A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
VNC & Produit cession immobilisation cédée			164		
Pénalités et amendes			358		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs	

Ca

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



**commissaire  
aux comptes**  
**AUDIT EXPERTISE PATRIMOINE**

Société de Commissariat aux comptes  
232 Avenue du Prado  
13008 Marseille

e.louisor@aep-experts.fr

Téléphone : 04.91.41.51.89

---

**PHONE WEB**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE  
31/12/2018**



commissaire  
aux comptes

## PHONE WEB

SA au capital de 337 500 €

**Siège social : 88 Rue de Courcelles**

**75008 PARIS**

---

### **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE  
31/12/2018**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

S.A.S au capital de 667 €

**R.C.S. MARSEILLE 810841866 - NAF : 6920Z - Siège social : 232 Avenue du Prado – 13008 MARSEILLE**

5



# commissaire aux comptes

## **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

## **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à MARSEILLE, le 27 Mai 2019

Le Commissaire aux comptes

**AUDIT EXPERTISE PATRIMOINE**, représenté par

Eddie LOUISOR



**commissaire  
aux comptes**  
**AUDIT EXPERTISE PATRIMOINE**

Société de Commissariat aux comptes

232 Avenue du Prado  
13008 MARSEILLE

e.louisor@aep-experts.fr

Téléphone : 04.91.41.51.89

---

**PHONE WEB**

SA au capital de 337 500 €  
**Siège social : 88 rue de Courcelles**  
**75008 PARIS**

---

**Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées  
dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant  
global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour  
l'exercice clos le 31/12/2018**



# commissaire aux comptes

## **Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire(s) aux comptes de SA PHONE WEB et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31/12/2018, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31/12/2018. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 276 915 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à MARSEILLE, le 27 mai 2019  
Le Commissaire aux comptes  
**AUDIT EXPERTISE PATRIMOINE**, représenté  
par Eddie LOUISOR